

REGLEMENT

COMPACT DIESEL

FRANCE

2007

A – CHASSIS

- 1 - le châssis doit être d'une pièce allant de l'avant de tracteur jusqu'au pont arrière
- 2 - les roues avant doivent être dans l'alignement des roues arrières

B –CONSTRUCTION

- 1- l'empattement doit être de 162 cm maxi
- 2- la distance entre essieu arrière et l'avant du tracteur doit être de 200 cm maxi, crochet de remorquage non inclus
- 3- largeur maximum de 135cm
- 4- largeur maxi du châssis de 42 cm
- 5- largeur maxi du capot de 45 cm, les protections de cotés peuvent être élargit de 3 cm de chaque côté soit une largeur totale de 51 cm
- 6- le tracteur doit ressembler à un tracteur de série
- 7- l'extrémité avant du capot ne doit pas dépasser le train avant
- 8- les protections de côté doivent couvrir complètement le compartiment moteur

C – MOTEUR

- 1- cylindrée limitée à 2500cm³
- 2- moteur limité à 4 cylindres et 2 soupapes par cylindres
- 3- un seul étage de compression autorisé avec utilisation d'un seul turbo
- 4- diesel uniquement , injection d'eau autorisée , intercooler autorisé, l'utilisation d'alcool est interdite
- 5- une seule pompe à injection autorisée d'une seule taille.
- 6- la conversion du moteur 4 temps en 2 temps n'est pas autorisé

D – EMBRAYAGE , VOLANT MOTEUR,TRANSMISSION

- 1- Tous les embrayages et les volant moteur doivent être fabriqué en acier (fonte interdite)
- 2- Volant moteur, plateau presseur et mécanisme doivent avoir les propriétés suivantes : 414N/mm²
- 3- la cloche d'embrayage ou la protection d'embrayage doit être faite d'une seule pièce d'acier de 6mm d'épaisseur. L'avant et l'arrière de 3 mm acier ou 4 mm aluminium
- 4- les transmissions automatiques ne sont pas autorisées
- 5- Les schémas des pièces d'embrayages d'embrayage « fait maison » : plateau, disque, mécanisme, volant... doivent être avec le tracteur en permanence. Ils peuvent être demander par la commission sécurité.

E -PROTECTION DE TRANSMISSION

- 1- La transmission doit être entourée d'un tube acier de 5mm ou 6mm aluminium. La protection doit entourer la transmission à 360° avec une distance maximum de 50mm entre la protection et la plus grosse pièce de la transmission.
- 2- L'utilisation de croisillons est interdite.

F – PROTECTION DE FREIN DE TRANSMISSION

Les freins de transmission sont autorisés en combinaison des freins de pont. Ils doivent être entourés d'une protection à 360° de 10mm acier , et avant- arrière de 3 mm acier minimum

G – REGULATION DU REGIME MOTEUR

Tous les moteurs diesel doivent avoir un ressort sur la pompe à injection pour ramener automatiquement l'accélérateur au minimum.

H-RESTRICTION RPM

Aucune pièces (volant moteur, embrayage, transmission) ne doit tourner plus vite que le vilebrequin moteur

I- ECHAPPEMENT

- 1- Toutes les pipes d'échappement doivent évacuer verticalement. La longueur minimum entre le haut du coude et le haut de la pipe est de 300mm
- 2- Les moteurs équipés de turbo doivent avoir deux boulons M8 8.8 en travers au niveau de la partie verticale pipe. Les boulons peuvent être soudés mais la tête des boulons ne doit pas être coupée pour faciliter le contrôle. Les boulons doivent se croiser à 90° avec un espacement maximum de 20mm

J- RESERVOIR ET DURITES A GASOIL

- 1- le réservoir doit être stable et solidement attaché. Il ne doit pas être fixé au moteur .
- 2 -le réservoir, les jauges de pression de fuel, les durites ne doivent pas être situés dans le compartiment du pilote.
Si le réservoir à gasoil est situé dans le dos du pilote, une protection anti-feu est fortement recommandé.
- 3- Les durites de gasoil doivent protéger par de l'acier.
- 4- les tracteurs doivent être équipé d'une vanne pour couper l'alimentation en gasoil, elle doit être facile d'accès et placer sur la partie basse pression du circuit d'alimentation

K – ANNEAU DE TIR

- 1- Le crochet doit être construit d'une seule pièce rigide et doit être rigide dans toutes les directions
- 2- Aucune tuyauterie creuse n'est autorisée, aucune soudure n'est autorisée
- 3- le diamètre du trou doit être au minimum de 50mm et au maximum de 55mm
- 4- le diamètre minimum de la goupille doit être de 12mm
- 5- la surface en coupe du crochet doit être supérieure à 600mm² à tous les points du crochet.
- 6- l'épaisseur minimum du crochet doit être de 14mm
- 7- la largeur minimum entre l'extrémité du crochet et le trou d'attelage doit être de 14mm, de même la largeur minimum entre l'extrémité du crochet et le trou de la goupille doit être de 14mm
- 8- l'anneau de tir doit être parallèle au sol à +/- 10 °
- 9- la distance minimum entre l'essieu arrière et l'extrémité de la barre de tir doit être de 165mm
- 10- la hauteur maximum entre le sol et la barre de tir ne doit pas dépasser 330mm

L – ARRET D'URGENCE

- 1- tous les moteurs diesels doivent être équipés d'un système de fermeture d'urgence de l'air d'admission. le clapet de fermeture doit être fermé grâce à un ressort.
- 2- L'arrêt d'urgence doit pouvoir être activé par le pilote
- 3- L'arrêt d'urgence doit être situé à l'arrière et au centre du tracteur, environ 400mm au dessus du crochet
- 4- Le câble de la remorque doit s'attacher à un anneau d'environ 25mm

M – ACCELERATEUR

- 1 tous les tracteurs pulling doivent être équipés
- 2 Les moteurs diesel doivent être équipés d'un ressort sur le levier de pompe à injection.
- 3 les ordinateurs de contrôle d'opération mécanique ne sont pas autorisés. Les ordinateurs de contrôle du régime moteur sont exclus de cette règle. Les ordinateurs de contrôle de patinage (traction) ne sont pas autorisés
- 4 La gestion électronique de l'injection de gasoil est autorisée

N – SIEGE ET AILES

- 1- les tracteurs doivent avoir un siège robuste et rigide. Le siège ne doit pas être situé derrière l'essieu arrière.
- 2- les ailes doivent être solides, la construction des ailes doit protéger le pilote et éviter au pilote de toucher les roues avec n'importe quelle partie de son corps.

O – BARRES ANTI DEBORDEMENT

- 1- les patins sont sur tous les tracteurs pulling. Les patins ne doivent pas être attachés à l'anneau de tir .
- 2- Les barres anti-débordement peuvent être constituer de patins ou de roulettes. Les roulettes doivent faire au minimum 25mm de large et 100mm de diamètre. Les patins doivent faire au minimum de 50mm de largeur par 75mm de longueur.
- 3- La distance entre l'arrière des patins et les pneus doit être comprise entre 10 et 20 cm (mesure verticale par rapport au pneu
- 4- La hauteur des patins par rapport a la terre doit être de 120 mm maxi
- 5- Les barres anti-retournement doivent pouvoir supporter le poids du tracteur

P – CAGE DE PROTECTION

- 1 – voir schéma ci-joint
- 2 – le diamètre du tube doit être au minimum de 34mm en 2,5mm d'épaisseur

Q – TURBO

- 1 – les protections de coté et du bas ne sont pas obligatoires pour les compacts diesel aux conditions suivantes :
 - le tracteur doit avoir un capot complètement fermé
 - la protection doit se prolonger de 50mm en dessous du turbo vers le sol
 - la protection doit dépasser au minimum de 50mm de chaque coté du turbo
 - la protection doit être le plus prêt possible du turbo, attaché par un minimum de 4 points
 - la protection doit assurée que aucunes parties du turbo ne puissent quitter le capot du tracteur lors du explosion de turbo

La protection peut être intégré à la construction du capot si le capot est d'au moins 1,5 mm d'acier. Les grills ne peuvent pas faire parti de la protection

R – PNEUMATIQUES

- 1- 4 roues motrices interdits
- 2- roues jumelés, pneus cloutés, pneus chaînés interdits
- 3- hauteur maxi 800mm, largeur maxi 400mm, les pneus Dick cepek 31*15,5*15 sont autorisés